

Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 28 Novembre 2016.

Le Conseil Municipal de Cornille,

S'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 15

Présents : 13

Pouvoirs : Stéphanie LABROUSSE qui donne pouvoir à Erwan LEROUX, Corinne LAGRANGE qui donne pouvoir à Gilles CHERON.

Votants : 15

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Maurice GERBOU, Valérie ROLDELBOS, Denis GLEMIN, Didier BORDE, Marina SEGAFREDO, Erwan LEROUX, Jean-Louis CONDAMINAS, Stéphanie MARTY-BOUY, Frédéric CARAVACA, Christian CHABOT.

Secrétaire de Séance : Valérie ROLDELBOS

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26/10/2016.

Lecture est faite du procès-verbal.

N'ayant soulevé aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des 15 votants.

2/ CNP Assurances : Renouvellement du contrat –année 2017.

Monsieur le Maire expose l'utilité de ce contrat d'assurance pour la protection sociale des agents ; il y a deux types de contrats : un pour les employés titulaires CNRACL et un pour les titulaires et non-titulaires IRCANTEC.

Après avoir pris connaissance des contrats, le conseil municipal accepte, par 15 voix Pour le renouvellement des contrats pour l'année 2017.

Délibération :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Ces contrats concernent :

- les personnels permanents affiliés à la CNRACL,
- les agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et les agents contractuels affiliés à l'IRCANTEC.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par la CNP Assurances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2017.

3/ Budget principal : Décision modificative n°2 :

Monsieur le Maire expose les différentes écritures nécessaires à la gestion budgétaire de fin d'année 2016.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal vote à 15 Pour.

(voir tableau joint)

4/ Personnel : Nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau régime indemnitaire nommé RIFSEEP a été instauré par l'Etat, pour prise d'effet au 01 janvier 2016. Cependant, à ce jour, les arrêtés ministériels ne sont pas publiés pour certaines catégories, et le calcul des primes aux agents communaux ne peut être réalisé. Afin de ne pas pénaliser les agents, le conseil municipal suit la proposition de Monsieur le Maire pour que l'on conserve le même mode de calcul et la même montant de régime indemnitaire que l'an passé, à 15 voix Pour.

Délibération :

Monsieur le Maire explique que le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) vient remplacer le Régime Indemnitare qui avait été fixé par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié par le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2013.

Il rappelle que la délibération en date du 26 octobre 2015 fixait les indemnités de l'ancien « Régime Indemnitare » applicables aux agents inscrits au tableau des effectifs de la collectivité ainsi que les conditions d'application.

La mise en application du RIFSEEP au mois de décembre 2016, mois de versement des primes aux personnels communaux de CORNILLE, s'avère impossible par le fait que les arrêtés ministériels ne sont pas publiés pour certains cadres d'emplois.

Considérant la nécessité de ne pas pénaliser les agents sur l'année 2016, la commune de CORNILLE versera au 10 décembre 2016 les primes selon les conditions définies par la délibération en date du 26 octobre 2015.

La mise en place du RIFSEEP sera réalisée dès la publication des arrêtés ministériels pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Approuvé par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

5/ Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux : Convention de mise à disposition du service communal de voirie pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire :

Les voies communales n°1 et n°2 ont été définies « d'intérêt communautaire » et à ce titre, vont faire l'objet de travaux financés principalement par la CA du Grand Périgueux, dans le cadre des circuits alternatifs.

Dans l'attente de ces travaux et afin d'assurer le petit entretien courant de ces voies dans les années à venir, il convient d'établir une convention de mise à disposition des personnels techniques de voirie de la commune avec la CA du Grand Périgueux.

La collectivité sera remboursée annuellement pour l'entretien desdites voies selon un calcul forfaitaire.

Monsieur le Maire recevra les deux employés municipaux dans la semaine pour les informer.

6/ Projet d'extension de restaurant du bourg : Mise en concurrence d'architectes :

Afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'extension du restaurant du bourg, la collectivité a sollicité plusieurs architectes et a reçu trois offres. La commission des marchés se réunira afin de procéder au classement des offres.

7/ Projet de réhabilitation de la place du bourg : point de situation :

Monsieur le Maire informe que le choix des matériaux pour le sol de la place se porte sur la pierre de Limeyrat, esthétique et non gélive.

La partie « assainissement » des locaux de la mairie et du restaurant sera incluse dans le lot « Terrassement ».

8/ Point travaux de voirie 2016 :

Le conseil municipal a validé les devis pour une valeur de 3240 euros TTC pour la réalisation des travaux de point à temps destinés à refermer les fissures aux lieux dits « Sanet , Servole et route des Piles » et de 6.806,52 € TTC pour les réfections de voirie à « Bois nègre » et « Hautes piles ».

9/ SDE : proposition de groupement d'achat d'électricité :

La loi a ouvert le marché de l'électricité à la libre concurrence.

Le Syndicat Départemental d'Energies propose un groupement de commande d'électricité à l'échelle régionale en collaboration avec 4 syndicats d'énergie et ce pour une durée de 2 ans.

Monsieur le Maire propose l'étude de ce dossier et la prise éventuelle d'une délibération au prochain conseil municipal.

Le conseil Municipal valide à 15 Pour.

10/ Divers :

Aménagement du local technique

Les devis de Périgord Bois et des Ets Coste sont comparés et le devis de Périgord Bois, mieux-disant, est retenu par le conseil municipal à 15 voix Pour.

Objets d'art religieux :

La commune de Chancelade a informé récemment la collectivité du fait qu'une vitrine contenant des vases provenant de l'église de Cornille était en dépôt au Musée d'Art Sacré de Chancelade.

Elle demande à la collectivité de manifester par écrit son intention de récupérer le meuble et les objets qu'il contient.

Cimetière

Monsieur le Maire demande à la commission « cimetière » de travailler sur la procédure de reprise de concessions abandonnées. Il indique que l'agent technique Guy Jollivet, en qualité d'agent chargé du cimetière, a bénéficié d'une formation sur ce sujet.

Déchets ménagers

Monsieur le Maire demande à la commission « déchets ménagers » de se réunir pour définir les futures implantations des bornes.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	9 676,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde positif)
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	9 676,00
	TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (4)	9 676,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle du Maire (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	154 085,02	6 593,00	6 593,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	29 246,02	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	11 230,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	20 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	2 500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 500,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	7 500,00	800,00	800,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 870,00	1 698,00	1 698,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	100,00	100,00
60636	Vêtements de travail	500,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	2 400,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	200,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	1 900,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures		0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 220,00	315,00	315,00
61521	Terrains	568,00	160,00	160,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	14 024,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	5 500,00	3 240,00	3 240,00
61551	Matériel roulant	2 990,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	950,00	280,00	280,00
6156	Maintenance	4 660,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	4 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance		0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	170,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	390,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 400,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	300,00	300,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	80,00	80,00
6262	Frais de télécommunications	2 880,00	-500,00	-500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 175,00	0,00	0,00
62875	Aux communes membres du GFP	360,00	20,00	20,00
62876	A un GFP de rattachement	1 622,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	1 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	30,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 800,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00	0,00
6358	Autres droits		0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	239 596,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	165,00	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la form° professionnelle con	100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 750,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	480,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	117 748,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	37 050,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 400,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	34 100,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 500,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 215,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 520,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 368,00	0,00	0,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle du Maire (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	56 332,00	10,00	10,00
6531	Indemnités	29 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	1 400,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 262,00	10,00	10,00
6535	Formation	360,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	100,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	15 730,00	0,00	0,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges terric	2 900,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions		0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires		0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	2 080,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		450 013,02	6 603,00	6 603,00
66	Charges financières (b)	2 563,73	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 563,73	0,00	0,00
6688	Autres		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	4 999,25	-958,00	-958,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		459 076,00	5 645,00	5 645,00
023	Virement à la section d'investissement	5 645,00	-5 645,00	-5 645,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	7 528,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	7 528,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 173,00	-5 645,00	-5 645,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 173,00	-5 645,00	-5 645,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		472 249,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle du Maire (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	26 630,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 180,00	0,00	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	100,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	24 000,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	350,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	200 004,40	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	159 169,00	0,00	0,00
7321	Attribution de compensation	14 400,00	0,00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	3 283,00	0,00	0,00
7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et com	12 494,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	25,00	0,00	0,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	10 633,40	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	124 998,38	0,00	0,00
7411	Dotations forfaitaire	81 442,00	0,00	0,00
74121	Dotations de solidarité rurale	13 676,00	0,00	0,00
74124	Dotations d'intercommunalité	6 273,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationales de péréquation	8 896,00	0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	2 895,00	0,00	0,00
74718	Autres	206,26	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement		0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionne	5 248,12	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	99,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	2 746,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	3 517,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	13 913,66	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	13 500,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	413,66	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		365 546,44	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	9,63	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	9,63	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 197,02	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 197,02	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		374 753,09	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		374 753,09	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle du Maire (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
20422	Privé - Bâtiments et installations		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 115,00	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie		0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 115,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 118 (5)	7 657,49	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 124 (5)	32 900,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 130 (5)	600,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 132 (5)	1 600,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 136 (5)	39 028,24	7 676,00	7 676,00
	Opération d'équipement n° 137 (5)	22 000,00	2 000,00	2 000,00
	Opération d'équipement n° 138 (5)	1 281,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 139 (5)	1 527,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	107 708,73	9 676,00	9 676,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 812,02	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	12 385,93	0,00	0,00
168758	Autres groupements	426,09	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	27 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	27 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	39 812,02	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	147 520,75	9 676,00	9 676,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		0,00	0,00
13913	Départements		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	147 520,75	9 676,00	9 676,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 676,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle du Maire (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	77 658,44	9 000,00	9 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	53 550,80	0,00	0,00
1323	Départements	19 107,64	6 000,00	6 000,00
13251	GFP de rattachement		0,00	0,00
13258	Autres groupements		0,00	0,00
1328	Autres	5 000,00	3 000,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		77 658,44	9 000,00	9 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 446,76	6 321,00	6 321,00
10222	F.C.T.V.A.	27 320,00	6 321,00	6 321,00
10223	T.L.E.		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	65 126,76	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	640,87	0,00	0,00
1388	Autres	640,87	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
2111	Terrains nus		0,00	0,00
2182	Matériel de transport		0,00	0,00
024	Produits de cessions	9 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		102 087,63	6 321,00	6 321,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		179 746,07	15 321,00	15 321,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 645,00	-5 645,00	-5 645,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	7 528,00	0,00	0,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	6 308,00	0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	636,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	584,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 173,00	-5 645,00	-5 645,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		13 173,00	-5 645,00	-5 645,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		192 919,07	9 676,00	9 676,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 676,00